

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE TADOUSSAC  
COMTÉ DE SAGUENAY**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL  
MUNICIPAL, TENUE LE 30 JUIN 2016, À LA SALLE  
MUNICIPALE, SITUÉE AU 162 RUE DES JÉSUITES, À  
TADOUSSAC**

**Étaient présents : M. Hugues Tremblay, maire  
Mme Myriam Therrien, conseillère  
Mme Maryline Gagné, conseillère  
M. Martin Desbiens, conseiller**

**Madame Marie-Claude Guérin, directrice générale, agissant comme  
secrétaire d'assemblée.**

**1. OUVERTURE DE LA RÉUNION (11H00)**

Tous les membres du conseil confirment qu'ils ont été avisés selon les délais.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR Martin Desbiens

**(Rés. 2016-0214)**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la  
Municipalité de Tadoussac accepte l'ordre du jour tel que  
présenté.

**3. PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA  
CONTRIBUTION DU QUÉBEC 2014-2018**

ATTENDU QUE :

- la municipalité de Tadoussac a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;
- la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

IL EST PROPOSÉ PAR Myriam Therrien

**(Rés. 2016-0215)**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisation en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la municipalité s'engage à informer le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

#### **4. RÉPARATION DE LA PASSERELLE DU QUAI**

CONSIDÉRANT QU'un bris est survenu sur la passerelle mobile de Tadoussac lors de son inspection annuelle;

CONSIDÉRANT QUE diverse réparations doivent être effectuées sur ladite installation avant de pouvoir en autoriser l'utilisation;

CONSIDÉRANT la nécessité de fournir à ses utilisateurs et ses usagers des installations sécuritaires et fiables;

CONSIDÉRANT l'urgence de la situation compte tenu du fort achalandage touristique du village :

IL EST PROPOSÉ PAR Martin Desbiens

(Rés. 2016-0216)

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la municipalité octroie le mandat de réparation de la passerelle mobile à Service d'ingénierie Jean Massé, pour un montant inférieur à 25 000\$.

#### **5. QUESTIONS DU PUBLIC**

#### **6. CLÔTURE DE LA RÉUNION**

IL EST PROPOSÉ PAR Martin Desbiens

(Rés. 2016-0217)

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la réunion soit levée à 11H30.

\_\_\_\_\_  
Hugues Tremblay,  
Maire

\_\_\_\_\_  
Marie-Claude Guérin,  
Directrice générale

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je, soussigné, Marie-Claude Guérin, directrice générale certifie par les

présentes que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses courantes ici présentées du conseil de la municipalité de Tadoussac.

---

Marie-Claude Guérin,  
Directrice générale

Je, Hugues Tremblay, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.